

**RAPPORT N° 01/4-35
au Conseil Municipal**

OBJET

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

**RESILIATION DU MARCHE
PASSE AVEC INTERNATIONAL SOCIETE (LOT 16 / OEUFS FRAIS)**

Par Délibération du 20 octobre 2000, le Conseil Municipal a autorisé le lancement et la signature du marché cité en objet.

Ce marché a été notifié aux entreprises le 13 mars 2001.

Concernant le Lot 16 (oeufs frais), la société INTERNATIONAL SOCIETE (IS) nous a fait part le 20 mars 2001 de sa décision d'y renoncer étant donné que sa filière d'approvisionnement en oeufs frais ne pouvait assurer la livraison des produits conformément aux normes d'hygiène requises par les Services Vétérinaires.

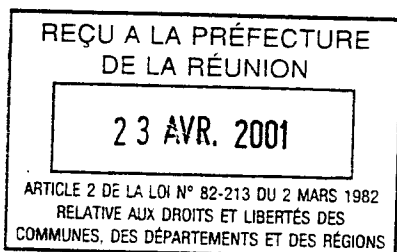
Compte tenu de ces éléments, il y a lieu de prononcer la résiliation du marché.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) de constater la défaillance du fournisseur ;
- 2) d'approuver la résiliation du marché à ses frais et risques (Articles 28 à 32 du CCAG / FCS).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 01/4-35
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 12 avril 2001**

OBJET

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

**RESILIATION DU MARCHÉ
PASSE AVEC INTERNATIONAL SOCIETE (LOT 16 / OEUFS FRAIS)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 01/4-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Ecole et Restauration Municipale, et Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte de la défaillance de INTERNATIONAL SOCIETE (Lot 16 du marché de denrées alimentaires).

ARTICLE 2

Approuve la résiliation du marché initial (Lot 16) aux frais et risques du fournisseur (Articles 28 à 32 du CCAG / FCS).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **20 AVR. 2001**

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

